V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.10141 — Sanacorp Pharmahandel/Leopold Fiebig and Gerda Nückel)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2021/C 47/08)

1. Le 1er février 2021, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Leopold Fiebig GmbH & Co. KG (Allemagne),

— Gerda Nückel GmbH (Allemagne),

— Sanacorp Pharmahandel GmbH (Allemagne), contrôlée en dernier ressort par astera SA (France) et Sanacorp eG Pharmazeutische Großhandlung (Allemagne).

Sanacorp Pharmahandel GmbH acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de Leopold Fiebig GmbH & Co. KG et de Gerda Nückel GmbH.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— Sanacorp Pharmahandel GmbH est un grossiste multiservices de produits pharmaceutiques qui opère sur le marché allemand.

— Leopold Fiebig GmbH & Co. KG est un grossiste multiservices de produits pharmaceutiques basé à Rheinstetten qui opère dans le centre et le sud de l'Allemagne.

— Gerda Nückel GmbH est le commandité de Leopold Fiebig GmbH & Co. KG.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

Affaire M.10141 — Sanacorp Pharmahandel/Leopold Fiebig and Gerda Nückel

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE